

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 25 février 2010 à 20 H.30 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : Mme COLET, MM. DINÉ, GOBÉ, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LEFEUVRE, LORIN, MOREL, NOURY, MM. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, ROUSSEL.

Absents excusés : MM. RIGOLAND, RONCERAY.

1) Animation maison des jeunes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation pour Mlle Sandrine Besnier d'effectuer des stages (en entreprise ou dans d'autres collectivités), dans le cadre de son contrat CAE. Sur sa proposition, la CCBM a confié à Mlle Sandrine Besnier la direction de l'accueil de loisirs de Février, ce stage étant indispensable à la validation de sa formation théorique BAFD.

Pour assurer l'encadrement du foyer des jeunes durant cette période, Monsieur le Maire a recruté Mlle Marie RONCERAY à raison de 20 heures pour la semaine du 15 au 19 février. Celle-ci a effectué, de plus, 7h30 supplémentaires pour l'accompagnement du service jeunesse du bassin de vie de Landivy.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter de la CCBM le remboursement des 7h30 effectuées par Melle Marie RONCERAY.

2) Adhésion médecine du travail

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention d'adhésion au Pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT) entre la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le SPAT assurera la surveillance médicale des agents (au minimum un examen les deux ans) et mènera des actions de prévention en milieu professionnel.

Le montant de la cotisation est fixé à 66€ par agent pour l'année 2010.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au SPAT, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3) Compte administratif 2009

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2009. Il s'établit de la façon suivante :

COMMUNE :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture de 2009
Fonctionnement	1 077 608,53	835 768,42	50 250,91	292 091,02
Investissement	1 046 839,58	981 333,09	- 403 168,13	- 337 661,64
			Résultat de clôture : Déficit :	45 570,62 €

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif, voté à l'unanimité sous la présidence du deuxième adjoint.

C.C.A.S. :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture de 2009
Fonctionnement	21 042,28	21 983,46	- 302,64	- 1 243,82
			Résultat de clôture : Déficit :	1 243,82

Le compte administratif est voté à l'unanimité par les membres du C.C.A.S.

ASSAINISSEMENT :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture de 2009
Fonctionnement	39 816,95	40 510,23	2 866,85	2 173,57
Investissement	24 096,15	21 137,83	- 20 457,47	- 17 499,15
			Résultat de clôture : Déficit :	15 325,58

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif de l'assainissement, voté à l'unanimité sous la présidence du deuxième adjoint.

LOTISSEMENT DE LA LORTIERE :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture de 2009
Fonctionnement	356 982,43	356 982,43		0,00
Investissement	325 233,26	325 233,26		0,00
			Résultat de clôture :	0,00

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif du lotissement de la Lortière, voté à l'unanimité sous la présidence du deuxième adjoint.

LOTISSEMENT DU BRINDEAU :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture de 2009
Fonctionnement	9 034,37	13 907,03	4 872,66	0,00
Investissement	0,00	0,00		0,00
			Résultat de clôture : Excédent :	0,00

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif du lotissement du Brindeau, voté à l'unanimité sous la présidence du deuxième adjoint.

4) Tarif assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte administratif 2009 du budget assainissement ressort en léger excédent de 2 265€.

Il précise que cet excédent ne suffit pas pour résorber le déficit de 2008, qui s'élevait à 17 590,62€.

Il propose une augmentation de 0,10€/m³ de la redevance assainissement, la portant à 1.0444€/ m³

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter la redevance assainissement à 1.0444 €/m³.

5) Questions diverses

DGE : Monsieur le Maire propose de solliciter la DGE 2010, pour le projet d'extension de la salle socio-culturelle.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette aide.

Droit de préemption

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la vente de l'immeuble du 32 grande rue.

Logement 65 grande rue

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal, que le logement du 65 grande rue, 4^{ème} étage se trouve libéré, du fait de la demande du locataire actuel d'occuper celui du 1^{er} étage.

Il précise que des travaux de réhabilitation complets (murs et sols) sont indispensables. A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

Elections régionales.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son empêchement de présider le bureau de vote lors du deuxième tour des élections régionales le 21 mars 2010.

Il propose de désigner Monsieur Marcel RONCERAY, premier adjoint, à la présidence du bureau de vote.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à désigner M. Marcel RONCERAY à la présidence du bureau de vote lors du deuxième tour des élections régionales le 21 mars 2010.

J-P DUPUIS